



DES GRANDES ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE EN HAUTE-NORMANDIE

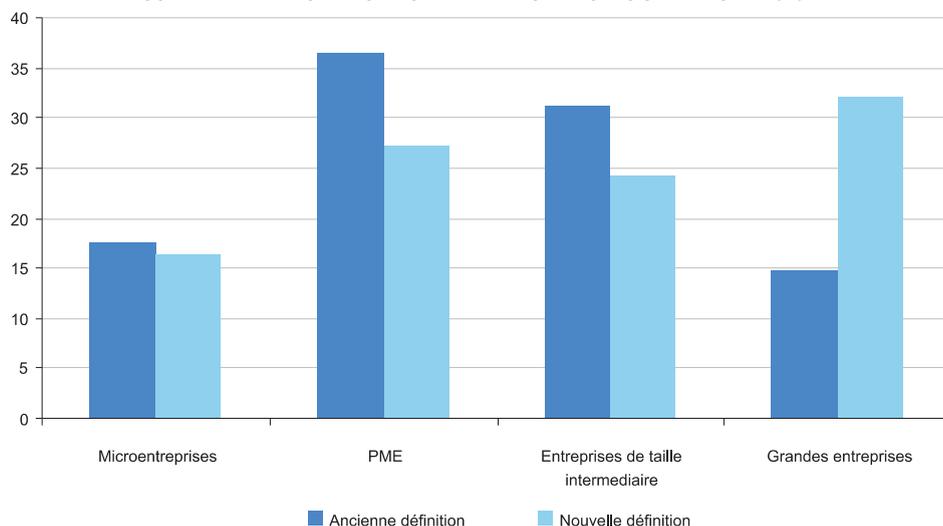
L'entreprise était jusqu'à présent définie sur un plan purement juridique et assimilée à l'unité légale du répertoire Sirene. Le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 la définit désormais en incluant des critères économiques : l'effectif salarié, le chiffre d'affaires ou le montant total du bilan. Cette nouvelle définition permet de mieux appréhender l'organisation des groupes.

La nouvelle définition de l'entreprise souligne les spécificités du système productif haut-normand et met en relief des contrastes entre les deux départements. Les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire sont très présentes au sein de l'appareil productif régional. Cette particularité est due à la Seine-Maritime qui concentre deux emplois haut-normands sur trois. À l'inverse, les petites et moyennes entreprises et les microentreprises pèsent plus dans l'Eure.

La nouvelle définition de l'entreprise, mise en œuvre à partir de 2008, distingue quatre catégories d'entreprises : microentreprises, petites et moyennes entreprises (PME), entreprises de taille intermédiaire (ETI) et grandes entreprises (voir les définitions). En plus du critère juridique utilisé précédemment, les critères économiques retenus permettent d'approcher la structuration des entreprises¹ en groupes associant entreprises têtes de groupes et filiales².

Ce changement de classification induit une répartition de l'emploi selon la catégorie d'entreprise très différente, notamment un glissement des effectifs salariés des PME ou des ETI vers les grandes entreprises. En effet, un certain nombre de PME et d'ETI, filiales de grandes entreprises, sont désormais assimilées à cette dernière catégorie d'entreprise. Ainsi en Haute-Normandie en 2010, 32 % des emplois se rattachent aux grandes entreprises suivant la nouvelle définition contre 15 % selon l'ancienne.

L'EFFET DU PASSAGE DE L'ANCIENNE DÉFINITION DE L'ENTREPRISE À LA NOUVELLE SUR LA RÉPARTITION HAUTE-NORMANDE DES EFFECTIFS SALARIÉS EN 2010



Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

Unité : %

¹ Dans l'étude, on ne s'intéresse qu'à la partie française d'une entreprise.

² Filiale : entreprise détenue à plus de 50 % par une autre entreprise.

67 000 entreprises en Haute-Normandie en 2010

En 2010, selon la nouvelle définition qui considère chaque groupe comme une seule entreprise, on compte 67 000 entreprises en Haute-Normandie. Ces entreprises régionales³ rassemblent 360 000 salariés, soit près de 3 % de l'emploi salarié national dans les entreprises. La région se positionne au 13^e rang, derrière la Lorraine et devant la Picardie.

L'emploi haut-normand se concentre fortement dans les plus grandes entreprises régionales. En effet, les grandes entreprises ne constituent que 0,3 % du nombre total d'entreprises mais emploient 32 % des salariés. En nombre d'emplois salariés, les grandes entreprises et les ETI structurent majoritairement le tissu productif régional.

La Seine-Maritime concentre 73 % des emplois des entreprises haut-normandes. Les grandes entreprises caractérisent plus le tissu productif de ce département tandis que celui de l'Eure porte plus l'empreinte des PME et des microentreprises.

Forte présence des grandes entreprises dans l'emploi Haut-Normand

En Haute-Normandie, 190 grandes entreprises sont présentes en 2010. Elles comptent 4 600 établissements et 116 000 emplois salariés, soit 32 % des effectifs des entreprises contre 31 % au plan national. Parmi les quatre catégo-

Les quatre nouvelles catégories d'entreprise

La nouvelle définition de l'entreprise issue du décret n°2008-1354 du 18 décembre 2008 (JO 20/12/2008), pris en application de la loi de modernisation de l'économie, dépasse l'approche juridique de l'entreprise au profit d'une approche économique. Désormais l'entreprise cesse d'être assimilée à l'unité légale. Elle est définie comme "la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes". Cette définition rend compte de l'organisation en groupe. En effet, il est fréquent que les sociétés d'un groupe prises isolément n'aient pas d'autonomie ni de pertinence. Par exemple, on peut avoir une filiale dédiée à la fabrication de biens et l'autre dédiée à leur commercialisation. Ces deux unités légales, filiales d'un même groupe, doivent être réunies pour constituer une entreprise au sens économique du terme. Dans cette étude, un groupe de sociétés est systématiquement considéré comme une entreprise. Ceci constitue une approximation.

Le décret définit quatre catégories de taille d'entreprise :

- les microentreprises occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les petites et moyennes entreprises (PME), hors microentreprises, occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;
- les grandes entreprises sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Une entreprise est affectée à une catégorie en raison de son activité sur le territoire français, y compris pour les groupes internationaux.

ries d'entreprise, les grandes entreprises représentent la part la plus élevée de l'emploi. La Haute-Normandie se place au 3^e rang des régions françaises sur 26 pour la proportion des effectifs salariés dans les grandes entreprises, après

l'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais. Cette forte présence des grandes entreprises dans l'emploi régional est due à la Seine-Maritime (35 %), l'Eure se situant en deçà de la moyenne nationale avec 26 %.

Conséquences des nouvelles définitions des catégories d'entreprise

Le changement de la définition de l'entreprise induit une concentration accrue du tissu productif par rapport à l'ancienne approche, où la taille des unités était définie par le nombre de salariés des unités légales prises individuellement. Ainsi, les grandes entreprises emploient désormais quasiment un tiers des salariés français, contre seulement 15 % suivant l'ancienne définition. Ce mouvement s'observe dans toutes les régions, selon une ampleur variable. La nouvelle définition a aussi pour conséquence de réaffecter aux entreprises industrielles leurs filiales tertiaires.

LES ENTREPRISES SELON LA CATÉGORIE EN HAUTE-NORMANDIE EN 2010

Catégorie	Haute-Normandie				France
	Entreprises		Effectifs salariés		
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Part dans les effectifs salariés (%)
Microentreprises	61 370	91,4	59 400	16,5	19,4
Petites et moyennes entreprises	4 580	6,8	98 100	27,2	27,3
Entreprises de taille intermédiaire	990	1,5	87 300	24,2	22,2
Grandes entreprises	190	0,3	115 600	32,1	31,1
Ensemble	67 130	100,0	360 400	100,0	100,0

Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

Unités : nombre, %

RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON LA CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET LE DÉPARTEMENT EN 2010

Catégorie	Eure		Seine-Maritime		Poids dans la région (%)
	Effectifs salariés	Part (%)	Effectifs salariés	Part (%)	
Microentreprises	19 600	20,0	39 800	15,2	67,0
Petites et moyennes entreprises	29 700	30,2	68 400	26,1	69,7
Entreprises de taille intermédiaire	23 900	24,3	63 400	24,2	72,7
Grandes entreprises	25 100	25,5	90 500	34,5	78,3
Ensemble	98 300	100,0	262 100	100,0	72,7

Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

Unités : nombre, %

³ Une entreprise est dite régionale si au moins un de ses établissements est implanté dans la région.

La majorité des emplois des grandes entreprises régionales relève du secteur tertiaire même s'il est bien moins prégnant que sur le plan national (56 % des emplois régionaux contre 70 %). De fait, les emplois dans le secteur secondaire sont nombreux. Ce secteur est essentiellement porté par l'industrie (37 % des emplois régionaux contre 23 %). Quatre secteurs industriels regroupent la majorité de ces emplois : l'industrie automobile ; la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ; l'industrie pharmaceutique et l'industrie chimique. Ces emplois industriels sont essentiellement localisés en Seine-Maritime exceptés pour l'industrie pharmaceutique dont les deux tiers des emplois régionaux sont implantés dans l'Eure. L'emploi dans les grandes entreprises est plutôt marqué par l'industrie dans l'Eure et par la construction en Seine-Maritime.

La première grande entreprise de la région relève de l'industrie automobile (RENAULT avec 8 900 emplois, soit 8 % de l'emploi des grandes entreprises en Haute-Normandie).

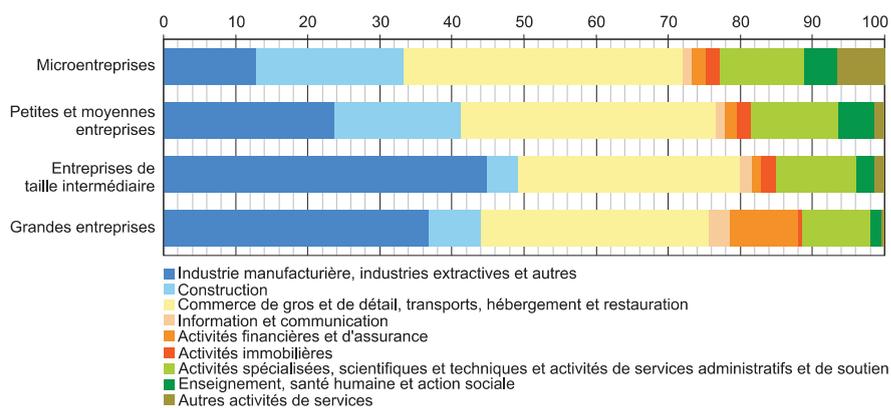
Les 10 premières grandes entreprises régionales ne comptent qu'une part minoritaire de leurs effectifs dans la région et dépendent toutes d'un siège social francilien. Cette dépendance est un peu moins marquée dans les autres régions limitrophes de l'Île-de-France. Parmi les grandes entreprises présentes en région, 28 % d'entre elles sont contrôlées par un groupe étranger mais les effectifs de ces dernières représentent une part moindre des effectifs haut-normands des grandes entreprises (14 %).

Des ETI plus souvent industrielles

Près de 1 000 entreprises de taille intermédiaire sont présentes en Haute-Normandie. Elles comptent 4 000 établissements et offrent 87 000 emplois salariés, soit 24 % de l'ensemble des emplois des entreprises, comme dans les deux départements haut-normands. Cette part est plus élevée qu'à l'échelle nationale (22 %) et la Haute-Normandie se place au 5^e rang national parmi les 26 régions pour la part de l'emploi dans les ETI.

C'est dans les ETI que la part de l'industrie est la plus élevée (45 %) en Haute-Normandie. Cette part est nettement supérieure à la moyenne nationale (33 %). La structure sectorielle des

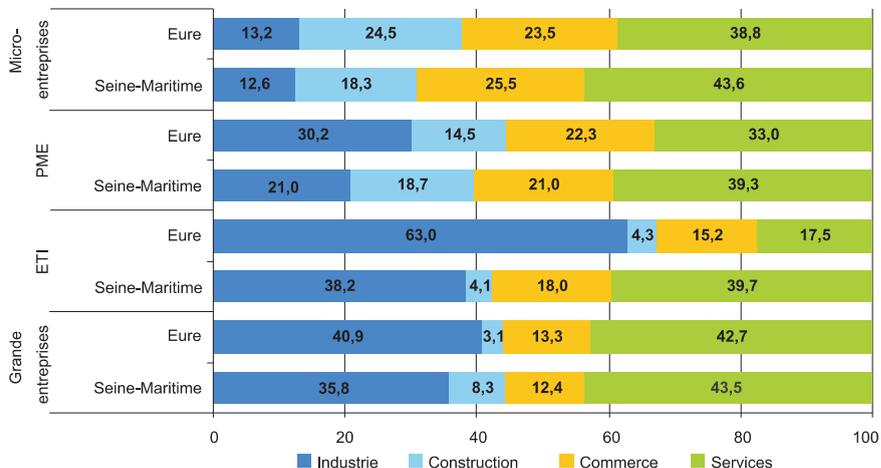
RÉPARTITION DES EFFECTIFS SALARIÉS SELON LA CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN HAUTE-NORMANDIE EN 2010



Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

Unité : %

RÉPARTITION DES EFFECTIFS SALARIÉS SELON LA CATÉGORIE D'ENTREPRISE, LE DÉPARTEMENT ET LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2010



Sources: Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

unité : %

PART DES EFFECTIFS DES ENTREPRISES SOUS CONTRÔLE D'UN GROUPE ÉTRANGER EN 2010

Catégorie	Haute-Normandie	France entière
Microentreprises	0,1	0,3
Petites et moyennes entreprises	4,3	6,2
Entreprises de taille intermédiaire	35,7	31,4
Grandes entreprises	14,3	13,7
Ensemble	14,4	13,0

Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

Unité : %

emplois industriels des ETI est différente de celle des grandes entreprises. En effet, la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique offre le plus d'emplois, précédant l'industrie chimique, la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques et l'industrie alimentaire. Dans les ETI, le secteur tertiaire n'offre que la moitié des emplois salariés, proportion la moins élevée parmi les quatre catégories d'entreprises. De même, comme au plan national, le secteur de la construction pèse peu au sein des ETI haut-normandes (4 %). Dans l'Eure, l'emploi des ETI est beaucoup plus souvent indus-

triel qu'en Seine-Maritime (63 % contre 38 %). À l'inverse, le tertiaire est nettement plus présent dans ce dernier département (40 % contre 18 %).

Parmi les vingt-cinq ETI qui comptent le plus de salariés en Haute-Normandie, seulement 8 ont leur siège situé dans la région. Néanmoins, elles y comptent la majorité de leurs effectifs.

Près d'une ETI régionale sur trois est contrôlée par un groupe étranger. Leurs effectifs représentent 36 % des effectifs haut-normands des ETI. L'ETI est la nouvelle catégorie d'entreprise régionale la plus dépendante de centres de décisions étrangers.

La Haute-Normandie compte 4 600 PME, structurées en 8 000 établissements. Comme au plan national, elles rassemblent 27 % des emplois salariés, soit 100 000 emplois salariés. Néanmoins, la Haute-Normandie ne se place qu'au 23^e rang des 26 régions françaises pour la part de l'emploi dans les PME. Avec 30 % des emplois dans les PME, l'Eure porte plus l'empreinte de cette catégorie d'entreprises.

Des PME très souvent mono régionales

À l'inverse des grandes entreprises et des ETI, les PME sont beaucoup plus autonomes car très peu souvent contrôlées par un groupe étranger (4 %). En Haute-Normandie, les PME sont cependant plus dépendantes de groupes étrangers qu'au plan national.

Les vingt-cinq plus grandes PME de Haute-Normandie localisent presque exclusivement leurs établissements, et donc leurs emplois, dans le périmètre régional.

Dans les PME, les emplois relèvent majoritairement du secteur tertiaire (59 %), mais aussi de la construction (18 %). Ce secteur mobilise 17 000 emplois salariés, notamment dans les travaux de construction spécialisés⁴. L'industrie pèse 24 % de l'emploi salarié des PME haut-normandes. L'emploi des PME est plus marqué par l'industrie dans l'Eure, celui de Seine-Maritime l'est davantage par la construction et le tertiaire.

⁴ Maçonnerie, charpente, couverture, plomberie, électricité et travaux de finition.

Des microentreprises davantage présentes dans l'Eure

La Haute-Normandie accueille 61 000 microentreprises qui regroupent 17 % des emplois salariés de la région contre 19 % au plan national (24^e rang sur 26 régions). Les microentreprises haut-normandes offrent 59 000 emplois salariés répartis sur 66 000 établissements. Le tissu des microentreprises apparaît plus dense dans l'Eure qu'en Seine-Maritime (20 % des emplois contre 15 %).

Les emplois des microentreprises relèvent pour les deux tiers des activités tertiaires, en particulier des activités orientées vers l'économie locale : commerce (notamment de détail), restauration, activités juridiques et comptables, santé ou encore services à la personne. Elles offrent beaucoup moins d'emplois industriels que les autres catégories d'entreprises (13 %). En revanche, avec un emploi sur cinq, la construction est très présente notamment dans les travaux de construction spécialisés, à l'instar des PME. Les emplois des microentreprises relèvent plus souvent de la construction dans l'Eure, du tertiaire en Seine-Maritime. Ne possédant le plus souvent qu'un seul établissement, elles sont rarement dépendantes d'un centre de décision extérieur.



Insee Haute-Normandie

8 Quai de la Bourse
76037 Rouen cedex 1
Tél : 02 35 52 49 11
www.insee.fr

Informations statistiques :
09 72 72 4000
du lundi au vendredi, 9h à 17h
(prix d'un appel local)

Pour comprendre cette étude :

Les résultats sont issus de trois sources :

- le dispositif Esane, qui produit des statistiques structurelles d'entreprise sur les entreprises marchandes, à l'exception des exploitations agricoles, à partir de données administratives et d'enquêtes auprès d'un échantillon d'entreprises ;
- connaissance locale de l'appareil productif (Clap) qui localise les effectifs salariés ;
- l'enquête sur les liaisons financières entre sociétés (Lifi) réalisée chaque année par l'Insee, qui identifie les groupes de sociétés opérant en France et détermine leur contour.

Le champ de l'étude se compose des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

L'effectif des entreprises est l'effectif salarié en équivalent temps plein, c'est-à-dire en prenant en compte le temps de travail de chaque salarié au cours de l'année 2010.

Bibliographie :

"[Les grandes entreprises pèsent plus dans le Nord et les petites dans le Sud](#)", Rau F., Insee Première, n°1440, avril 2013.

"[Un tissu productif plus concentré qu'il ne semblait](#)", Beguin J.M., Hecquet V., Lemasson J., Insee Première, n°1399, mars 2012.